



ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE

# Dernières nouvelles d'APEDA DROME

## Lettre d'info : Janvier / Février 2016

### Sommaire :

- 1- [Les dates à retenir pour ce début d'année 2016](#)
- 2- [étude sur les possibles atouts de la dyslexie pour les adultes dys](#)
- 3- [Aménagements aux examens - Dyslexie](#)
- 4- [Une instit qui fait des miracles](#)
- 5- [Les membres de l'APEDA Drôme vous souhaitent...](#)

Chers adhérents et chers parents,  
 découvrez ci-dessous la lettre d'info pour Janvier/Février 2016.  
 Bonne lecture à tous !

### 1- Les dates à retenir pour ce début d'année 2016

UN GROUPE DE PAROLE	UNE RENCONTRE ADULTES DYS	UNE RENCONTRE-GOUTER DES FAMILLES
<p>Le vendredi soir, de 20h30 à 22h30, des parents se retrouvent pour échanger leur point de vue et leur vécu, avec un animateur et un professionnel. Le groupe est limité à 15 personnes.  <b>S'inscrire au 06 71 93 54 13</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Hauterives</b>  <b>Vendredi 15 janvier 2016</b>                      salle expositions - loisirs                      26390 Hauterives</p>	<p>Le vendredi soir, de 20h30 à 22h30. Moments d'échanges entre adultes (de 18 à 99 ans) avec la participation de professionnels pouvant donner des conseils.  <b>S'inscrire au 06 71 93 54 13</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Bourg-lès-Valence</b>  <b>Vendredi 26 février 2016</b>                      64 allée du Concept bâtiment B,                      26500 Bourg-Lès-Valence</p>	<p>Animation autour du cirque, avec le Cirque des Marches, à Chabeuil, suivie d'un goûter en famille.  <b>S'inscrire au 06 77 76 58 79</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Chabeuil</b>  <b>Samedi 23 janvier 2016,</b>  <b>de 14h30 à 18h</b>                      Cirque des Marches,                      26120 Chabeuil</p> <p style="text-align: center;"><a href="http://www.cirque-d-marches.com/index.php">http://www.cirque-d-marches.com/index.php</a></p>

Pour l'ensemble des dates sur l'année 2015-2016, téléchargez et consultez le [programme 2015-2016](#) de l'APEDA Drôme.

[retour au sommaire](#)



ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE

## 2- étude sur les possibles atouts de la dyslexie pour les adultes dys

" Bonjour,

Je suis étudiante en 4ème année d'orthophonie à Nice et je fais un Mémoire de fin d'études sur la dyslexie chez les adultes.

J'aurais souhaité montrer que la dyslexie peut être un atout dans le milieu professionnel.

Ce questionnaire est donc destiné aux adultes dyslexiques qui travaillent et qui souhaiteraient partager leur expérience.

Si les difficultés scolaires chez les enfants dyslexiques sont prégnantes, j'aimerais voir si en grandissant l'adulte dyslexique peut se servir de sa dyslexie comme une force. Je souhaiterais faire constater que la singularité du cerveau des dyslexiques peut être un véritable point fort dans leur carrière.

Le but est donc de recueillir des témoignages afin d'apporter un regard positif sur une pathologie reconnue comme un handicap.

Remplir ce questionnaire ne vous prendra qu'une dizaine de minutes.

Merci de votre contribution,

Laura MALIE

Pour me contacter : [laura34440@hotmail.com](mailto:laura34440@hotmail.com)"

Voici le lien du formulaire:

<https://docs.google.com/forms/d/1x61wWRWAVw0cy-oH7c5vraveeCN2Y4bmRkmb1DFo6Eo/viewform>

[retour au sommaire](#)

## 3- Aménagements aux examens - Dyslexie

Un jugement historique pour les parents d'enfants dyslexiques a été rendu par les juges de la Cour administrative d'appel de Lyon à la fin de l'année 2010.

Nul doute que ce jugement obligera le Ministère de l'Éducation nationale à mieux motiver ses refus d'aménagement des examens et des concours pour les personnes atteintes de dyslexie.

Après le vote de la loi Handicap du 11 février 2005, un décret est venu modifier la procédure d'aménagement des examens et des concours pour les personnes handicapées.

Ce décret en date du 21 décembre 2005 précise que les aménagements des épreuves d'un examen peuvent bénéficier à toutes les personnes handicapées définies à l'article L 114 du Code de l'action sociale et des familles.

Cet article est apparu dans le Code au moment du vote de la loi Handicap.

Pour la première fois, il inscrit dans la législation française une définition juridique du handicap : constitue un handicap, "*toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son*



ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE *environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant*".

Il ne restait qu'à attendre une application judiciaire de cette initiative politique pour commencer à mesurer l'impact de la loi Handicap. C'est désormais chose faite !

### **LA DYSLEXIE RECONNUE COMME HANDICAP COGNITIF**

Les parents d'un jeune préparant le diplôme national du brevet ont demandé l'aménagement des épreuves de l'examen pour leur fils souffrant d'une dyslexie dysorthographe phonologique.

Cette demande leur a été refusée par l'Inspection d'académie de l'Isère qui s'est appuyée sur un avis négatif rendu par le médecin de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Les juges de la Cour administrative d'appel de Lyon ont sanctionné cette décision. Arrêt de la CAA de Lyon du 9 décembre 2010

### **L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS : UNE PROCÉDURE CONTRADICTOIRE**

Les juges de la Cour administrative d'appel de Lyon ont reproché à l'Inspection d'académie de ne pas avoir motivé sa décision autrement que par l'avis du médecin de la CDAPH, se croyant abusivement lié à cet avis.

Alors que, selon les juges, l'Inspection d'académie aurait dû engager un débat contradictoire à partir des éléments fournis par les parents, à savoir un rapport établi par un orthophoniste ainsi que l'avis favorable du professeur principal du jeune.

Le ministère de l'Éducation nationale soutenait de son côté que le médecin désigné par la CDAPH n'avait pas à motiver son avis en raison de l'obligation qui lui était faite de respecter le secret médical.

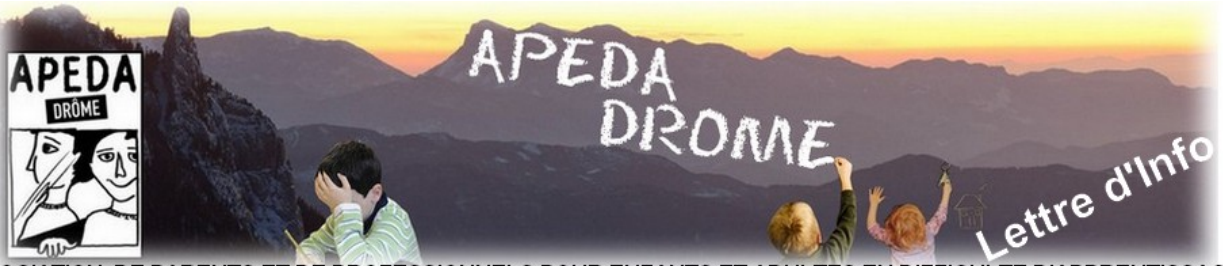
Cet argument du secret n'a pas vraiment convaincu les juges qui ont privilégié au contraire le principe du débat contradictoire dans les demandes d'aménagement des épreuves d'examens pour les candidats souffrant de dyslexie.

Catherine Butikofer  
Administratrice Apeda-France et FFDys

Voici le lien de l'article :

<http://www.village-justice.com/articles/amenagement-examens-scolaires-enfants,10545.html>

[retour au sommaire](#)



ASSOCIATION DE PARENTS ET DE PROFESSIONNELS POUR ENFANTS ET ADULTES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE

#### 4- Une instit qui fait des miracles



##### Comment cette ex-mauvaise élève devenue instit fait des miracles dans sa classe

Dans sa démarche, qui suit les programmes, elle limite les moments d'apprentissage à vingt minutes par matière. Pas plus, sinon le cerveau sature. Elle conseille de n'enseigner qu'une notion à la fois, de souligner son utilité et de réinterroger la classe au moins trois fois en deux jours. Car, selon les chercheurs, c'est le nombre de tests qui compte, pas le temps d'étude. Les enfants ne sont pas notés, « pas question de les classer ». Enfin, pour être efficaces, leurs neurones se doivent de décompresser. Place alors à ce qui fait la joie des élèves : les « temps de souffle » de dix minutes chaque demi-journée. Ils jouent aux Kapla, dessinent, bouquinent...

Découvrez l'article complet sur [http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2015/10/08/grace-a-la-repetition-cette-instit-fait-des-miracles\\_4784653\\_4497186.html#QjTIwzGZdWimOe6T.99](http://www.lemonde.fr/m-actu/article/2015/10/08/grace-a-la-repetition-cette-instit-fait-des-miracles_4784653_4497186.html#QjTIwzGZdWimOe6T.99)

[retour au sommaire](#)

